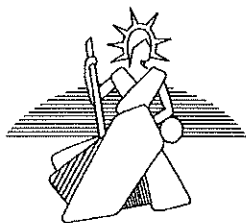


ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

EXPÉDITION



COUT DE L'ACTE	
Décret N° 2016-230 du 26 février 2016	
Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs des Hdj	
DROITS FIXES	
Emolument Art.R444-3:	295,94
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article A444-15 :	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article A444-48 :	7,67
MONTANT H.T.	
TVA 20,00 %	60,72
Taxe forfait. art 302	14,89
Frais Postaux	
TOTAL TTC	379,22

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE Treize Décembre

A LA REQUETE DE: S.A.S. CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, société anonyme à conseil d'administration au capital de 124 821 566 Euros, dont le siège est 26/28 rue de Madrid, 75008 PARIS, identifiée au RCS de PARIS sous le n° B 379 502 644, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, venant en lieu et place de la société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE** à la suite d'une opération de fusion par voie d'absorption de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE par la Société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT effective à compter du 1^{er} juin 2015, venant également en lieu et place du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SUD RHONE ALPES AUVERGNE ,

Pour lequel domicile est élu à VALENCE, 5 Rue Jean Bertin, CS 80104, 26904 VALENCE Cedex 9, au cabinet de CAP CONSEIL a.a.r.p.i. par le ministère de Maître Valérie LIOTARD, Avocat au barreau de VALENCE ;

J'ai, Julien BELLART, Huissier de Justice soussigné, associé au sein de la SCP Patrick CAMPILLO & Julien BELLART, Huissiers de Justice Associés, 1 Rue Flandres Dunkerque à 26270 LORIOL-SUR-DRÔME ;

Agissant en vertu d'un acte de prêt notarié en date du 27 juin 2008, établi par Maître Hélène DESJACQUES MARROUX, Notaire à SAUZET (DRÔME) et des articles R322-1, R322-2 et R322-3 du code des procédures civiles d'exécution;

A l'encontre de : Madame Fatima BELDJILALI, née le 28 juin 1967 à LARGENTIERE, de nationalité française, domiciliée à (07400) LE TEIL, 12 Rue Adrien Jouvès ;

Me suis présenté, ce jour, à l'adresse de l'immeuble objet de la saisie immobilière, ci après désigné :

Sur la commune de DIEULEFIT (26220), lieudit « Les Rivaies », figurant au cadastre sous les références suivantes

Dans un ensemble immobilier situé sur la commune de DIEULEFIT (26220), lieudit « les Rivaies », figurant au cadastre sous les références suivantes :

1) Un appartement de type P2, constituant le lot n° 211, situé au deuxième étage, à l'angle Nord-Est / Nord-Ouest du bâtiment, desservi à gauche en sortant de l'ascenseur par la porte de face au fond du couloir, d'une surface habitable de 40,40 m2 et un balcon d'une surface de 3,30 m2 situé sur la façade Nord-Est, et les 42/1000èmes des charges spéciales d'ascenseur et le 29/1000èmes des parties communes générales de l'immeuble.

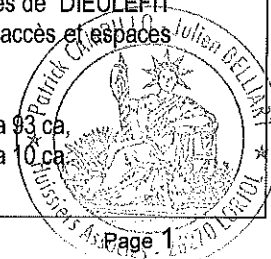
Cadastré section AS n°554, lieudit les Rivaies, d'une contenance de 00 ha 16 a 80 ca,

2) Les 183/ 1000èmes d'une parcelle de terrain sise sur les communes de DIEULEFIT (Drôme) et le POET LAVAL (Drôme) lieudit «les Rivaies », à usage de voie d'accès et espaces verts, figurant au cadastre de la façon suivante :

- Sur la commune de DIEULEFIT (Drôme) :

Section AS n° 555, lieudit les Rivaies, d'une contenance de 00 ha 01 a 93 ca,

Section AS n° 559, lieudit les Rivaies, d'une contenance de 00 ha 01 a 10 ca,



- Sur la commune de POET LAVAL (Drôme) :
Section ZH n°28, lieudit les Rivaies, d'une contenance de 00 ha 04 a 99 ca.
Section ZH n°29, lieudit les Rivaies, d'une contenance de 00 ha 34 a 46 ca.
aux fins de dresser un **PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION** et de faire procéder aux diagnostics immobiliers.

Je suis accompagné par M Flavien MORENO, Expert, qui va réaliser les diagnostics conformément aux textes précités.

Les lieux n'étant pas occupée par la débitrice, suivant ordonnance rendue en date du 4 décembre 2017, Madame le Juge de l'Exécution de VALENCE a autorisé le créancier à faire dresser un PV descriptif du bien susvisé, par notre ministère, et à faire ouvrir les portes dudit immeubles.

Conformément à cette ordonnance, je suis accompagné des personnes suivantes :

- Monsieur Thierry DURIEZ, serrurier
- Monsieur Kévin COURVOISIER, Policier municipal

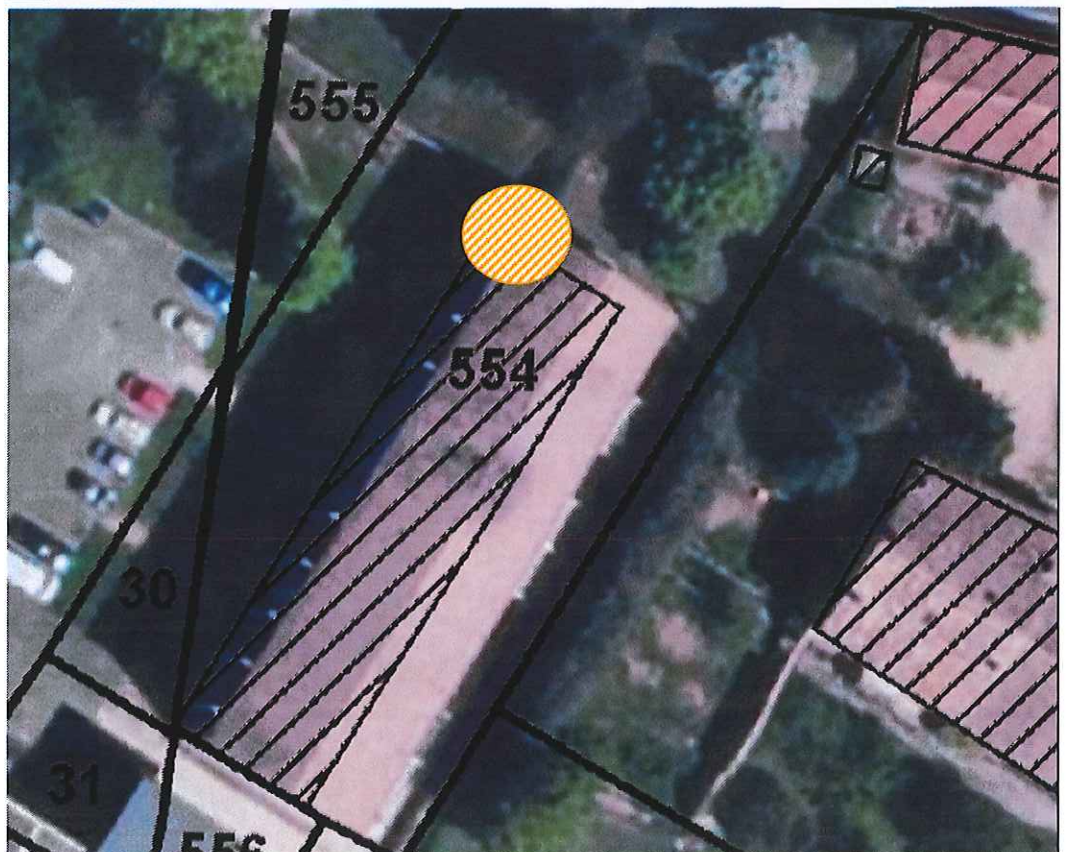
Personne ne répondant à mes appels, je sollicite de Monsieur DURIEZ qu'il procède à l'ouverture forcée de la porte de l'appartement en question.

Cela étant fait, je pénètre dans les lieux. Je note que ces derniers sont manifestement inhabités. Les lieux sont totalement, dépourvus de tout ameuble et effets personnels quelconques. En outre, l'alimentation électrique est coupée.

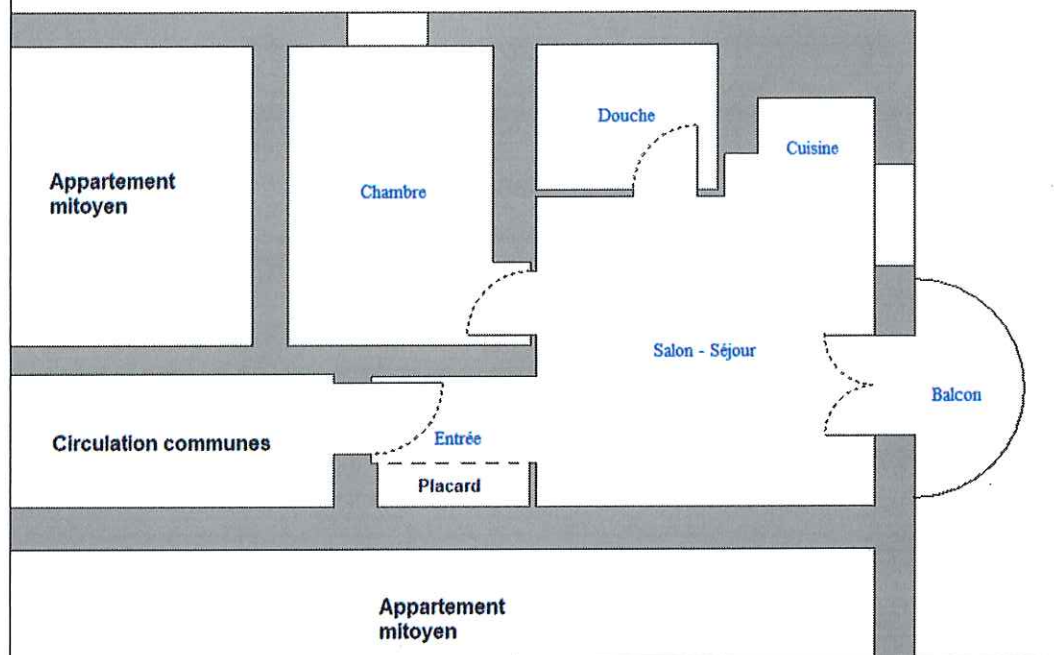
CONSTATATIONS

I. DESCRIPTION DES LIEUX COMPOSITION ET SUPERFICIE :





Croquis



a. Entrée – séjour – cuisine :

Sol : revêtement PVC usagé, présentant quelques impacts et traces

Murs : crépi d'intérieur usagé

Plafond : crépi d'intérieur usagé

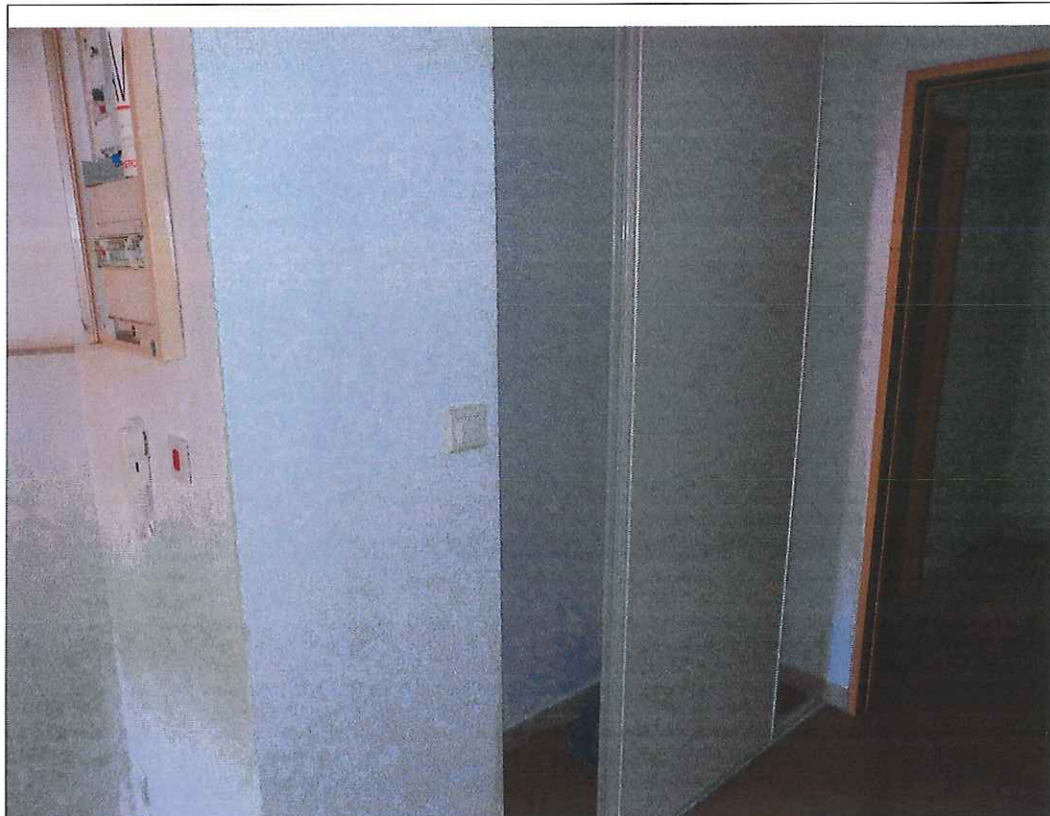
Equipements :

- Porte d'entrée en état d'usage
- Placard dans l'entrée, équipé de deux portes coulissantes, en état d'usage ;
- Fenêtre PVC, doublée d'un volet roulant manuel en état d'usage ;
- Porte-fenêtre PVC en état d'usage, doublée d'un volet roulant manuel usagé ;
- Un convecteur électrique, non vérifié en l'absence d'électricité ;
- Un point lumineux : douille et ampoule, non vérifié ;

Espace cuisine :

- Un placard haut et un placard bas ;
- Une plaque de cuisson électrique, 2 feux, non vérifiée ;
- Un réfrigérateur ;
- Un évier en inox ;
- Un néon, non vérifié ;











b. Chambre 1 :

Sol : revêtement PVC usagé, présentant quelques tâches et impacts éparses

Murs : crépi d'intérieur usagé

Plafond : crépi d'intérieur usagé

Equipements :

- Fenêtre PVC, doublée d'un volet roulant manuel en état d'usage
- Porte en état d'usage
- Convecteur électrique, non vérifié
- Point lumineux : douillet & ampoule, non vérifié



c. Salle d'eau et WC :

Sol : revêtement PVC usagé

Murs : crépi d'intérieur usagé
faïence murale, en état d'usage

Plafond : crépi d'intérieur, usagé

Equipements :

- Porte en état d'usage
- Convecteur électrique, non vérifié
- Point lumineux : un néon, non vérifié
- Lavabo, avec robinetterie mélangeur
- Un bac à douche, avec robinetterie mélangeur
- Une cuvette de WC







**II. INDICATION ET CONDITIONS D'OCCUPATION, IDENTITE DES OCCUPANTS
AINSI QUE MENTION DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT :**

La propriétaire a été interpellée par le commandement de payer valant saisie précédemment signifié, sur l'existence de droits consentis à des tiers sur ce bien, mais n'a fait aucune déclaration ensuite de cet acte.

Les lieux paraissent manifestements inoccupés, et l'alimentation électrique est coupée.

Nous ignorons toutefois si, à ce jour, un bail a été consenti à un tiers.

III. CAS ECHEANT, LE NOM ET L'ADRESSE DU SYNDIC DE COPROPRIETE :

L'ensemble immobilier dont dépendent le bien susvisé a fait l'objet d'un **état descriptif de division et règlement de copropriété** reçu par Maître Claude GRATALOUP, Notaire à BOURGOIN-JALLIEU (38), le 25 septembre 1993 dont une copie authentique a été publiée au 2^e bureau des hypothèques de VALENCE, le 8 novembre 1993, volume 1993 P n°5098.

La copropriété en question a pour **Syndic : l'Agence BELLE RIVE**, située à 26400 CREST, 26 Quai Maurice Faure.

**IV. AUTRES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SUR L'IMMEUBLE, NOTAMMENT PAR
L'OCCUPANT :**

Néant, en l'absence de contact avec la débitrice suite à la signification du commandement de payer valant saisie immobilière.

Et du tout j'ai dressé le présent procès-verbal de description que j'ai signé pour servir et valoir ce que de droit

**Maître Julien BELLIART
Huissier de Justice associé**

